

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCÉ DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS  
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

A l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 6 octobre 2003, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2003.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Résolution notaire Mario Fleury.
- 6- Résolution entente inter-municipale concernant les bibliothèques.
- 7- Demande de sollicitation C.L.D Journée de la culture.
- 8- Demande de sollicitation Centre de Santé Orléans (centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant inc).
- 9- Demande de sollicitation club Optimiste de l'Île d'Orléans.
- 10- Résolution projet de loi concernant l'abolition de la peine d'emprisonnement.
- 11- Demande de commandite Cocktail Bénéfice 2003 Chambre de commerce.
- 12- Offre d'adhésion à L'Autre Avenue, organisme de justice alternative.
- 13- Demande C.P.T.A.Q. Nancy Labbé.
- 14- Varia M.R.C. *Résolution autorisant le maire et la sec trés à signer l'entente avec Peinture récupérée du Québec*
- 15- Période de Questions.
- 16- Levée de l'assemblée.

**ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

03-95

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Martin Giguère et secondé par Dominique abbé  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2003**

03-96

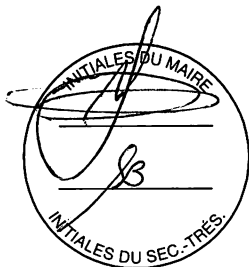
L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et secondé par Lina Labbé.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

**ITEM 3 CORRESPONDANCES**

**ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES**

03-97

L'adoption des dépenses est proposée par Martin Giguère et secondé par Jules Roberge  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)



N° de résolution  
ou annotation

### LISTE DES DÉPENSES

M.R.C. « ordure »	3560.09
Yoland Dion	436.42
Lauréanne Dion	152.73
Jacques Drolet	152.73
Martin Giguère	152.73
Dominique Labbé	152.73
Lina Labbé	161.31
Jules Roberge	152.73
Peter Farago	183.50
Sylvie Beaulieu	525.39
Orléans Ile Ouverte	270.00
Quincaillerie Létourneau	504.47
Réno Dépôt	97.58
Fonds de l'information foncière	9.00
Danka	54.56
Danka	54.56
Danka location	178.72
Andre Goulet	41.70
Pierre Alexandre Coté	70.50
M.R.C. (facturation ordure)	11 590.00
Bell Mobilité	8.91
Hydro Québec	1 272.07
Commission Administrative (carra)	37.20
Assurance Vie	138.08
Min des Finances	292.35
Receveur Général	525.39
Sylvie Beaulieu	525.39
Club Équestre de Saint-François	175.00
Corporate Express	97.76
Bell Mobilité	67.98
Bell Canada	157.01
Oricom internet	19.35
M.R.C. (Journal )	249.20
<b>TOTAL</b>	<b>22 090.56</b>

### COMPTES A PAYER

Pierre Giroux	1 000.00
Ministère de la sécurité publique	37 561.00
Jacques Guérard (permis)	50.00
Michaud Morin & associés ( huissier)	73.79
Sylvie Beaulieu (colloque 11 et 12 sept)	107.57
Line Labbé	90.00
Denis Asselin Fossé Argentenay débroussailler	494.04
Peter Farago	188.50
Alain Vallée	68.75
Marquis Excavation	184.04
<b>TOTAL</b>	<b>39 907.69 \$</b>

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu  
secrétaire trésorière

### ITEM 5 RÉSOLUTION NOTAIRE MARIO FLEURY

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François désire acquérir la totalité du droit de propriété de l'immeuble situé sur les lots 192-1, 192-5, 192-6 et ainsi mettre fin à la propriété superficielle qu'elle détient actuellement.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François désire procéder à la radiation de toutes les charges et conditions affectant ledit immeuble et notamment celles dont il est fait mention à l'acte publié à Québec le 20 octobre 1997, sous le numéro 1 656 882.



03-98

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** le prix d'achat sera de 15 000 \$, payable sur 5 ans, à raison de 3 000 \$ par année et ce sans intérêt. Que le solde du prix de vente ne soit garanti par aucune hypothèque en faveur du vendeur.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet d'autoriser M. Mario Fleury notaire à préparer tous les documents utiles et nécessaires afin d'exécuter ledit mandat, autorise également le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat à intervenir en La Fabrique de la Sainte-Trinité d'Orléans et la Municipalité de Saint-François.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 6           RÉSOLUTION ENTENTE INTER-MUNICIPALE CONCERNANT  
LES BIBLIOTHÈQUES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François a fait une offre concernant l'entente relative à l'intermunicipalisation du service de bibliothèque.

**ATTENDU QUE** cette offre était de 3.25\$ per capita.

**ATTENDU QUE** cette offre fut acceptée par les Municipalités de Saint-Jean et Sainte-Famille

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Martin Giguère que l'entente soit renouvelée et qu'un ajustement soit à prévoir annuellement selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation déterminée par Statistique Canada.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 7           DEMANDE DE SOLLICITATION C.L.D. JOURNÉE DE LA  
CULTURE**

Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Jacques Drolet qu'un montant de 70 \$ soit accordé au Centre local de développement pour la tenue de l'activité culture-éducation intitulée « La créativité en héritage ». Le montant représentant 2 \$ par enfant résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-François.

**ITEM 8           DEMANDE DE SOLLICITATION CENTRE DE SANTÉ ORLEANS  
(centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant)**

Il est proposé par Martin Giguère qu'un montant de 50 \$ soit accordé au Centre d'hébergement Alphonse Bonenfant secondé par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 9           DEMANDE DE SOLLICITATION CLUB OPTIMISTE ILE  
D'ORLEANS**

Il est proposé par Jacques Drolet qu'un montant de 50 \$ soit accordé au Club Optimiste de l'île d'Orléans secondé par Lina Labbé

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 10          RÉSOLUTION PROJET DE LOI CONCERNANT L'ABOLITION DE  
LA PEINE D'EMPRISONNEMENT**

03-99

03-100

03-101

03-102



N° de résolution  
ou annotation

03-103

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique a déposé, le 13 juin 2003, le projet de  
**6 loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la  
perception des amendes :**

**ATTENDU QUE** ce projet de loi prévoit l'introduction de nouvelles mesures de recouvrement  
des amendes dues pour des infractions à la circulation routière mais retire aux cours  
municipales le pouvoir d'émettre des mandats d'emprisonnement pour récupérer les amendes  
impayées au Code de la sécurité routière et aux règlements municipaux relatifs à la circulation  
et au stationnement :

**ATTENDU QUE** si ce projet de loi était adopté :

- le gouvernement créerait une classe d'individus intouchables;
- le gouvernement pénaliserait financièrement les municipalités puisqu'elles ne pourraient  
plus émettre de mandats d'emprisonnement qui leur permettent de récupérer les amendes  
impayées (plus de 50% des mandats d'emprisonnement émis par les cours municipales  
aboutissent au paiement de l'amende plutôt qu'à l'emprisonnement)
- le gouvernement augmenterait le fardeau fiscal des municipalités puisqu'on les forcerait à  
instituer auprès du procureur général une procédure longue et coûteuse pour faire exécuter  
les jugements rendus par les cours municipales;
- le gouvernement ferait perdre aux municipalités des revenus importants et leur ferait  
absorber des coûts d'opération additionnels, alors que les impacts sur les coûts  
d'incarcération seraient minimales.
- le gouvernement centraliserait à outrance des milliers de dossiers supplémentaires sur le  
bureau du procureur général, ce qui aurait pour résultat d'engorger davantage  
l'administration de la justice;

**ATTENDU QUE** la nouvelle poursuite pouvant mener à l'emprisonnement pourrait s'avérer  
inconstitutionnelle :

**IL EST PROPOSÉ PAR** Lauréanne Dion

**SECONDÉ PAR** Jacques Drolet

**ET RÉSOLU DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT :**

**D'ADOPTER** les nouvelles mesures de recouvrement des amendes dues pour des infraction  
la circulation routière, soit la suspension du permis de conduire pour les infractions relatives au  
stationnement, l'interdiction de la mise en circulation ou la mise au rancart de tout véhicule  
routier immatriculé au nom d'une personne qui fait défaut de payer ses amendes et le refus  
d'immatriculer tout véhicule au nom d'une telle personne;

**D'ÉVALUER** pendant une période minimale d'une année l'efficacité de ces nouvelles  
mesures avant de retirer aux municipalités le pouvoir d'émettre des mandats d'emprisonnement  
pour récupérer les amendes impayées;

**DE CRÉER** un groupe de travail composé de représentants du Ministère de la Sécurité  
publique, de Ministère de la Justice, du Ministère des Affaires municipales, du Loisir et du  
Sport, des organismes reliés aux services correctionnels, ainsi que des associations municipa  
et policières, afin de poursuivre une réflexion qui conduira à l'instauration de d'autres mesures



N° de résolution  
ou annotation

03-104

03-105

03-106

03-107

additionnelles efficaces pour permettre aux municipalités de récupérer les amendes impayées et pallier au recours à l'emprisonnement;

**EN ATTENDANT** de connaître les impacts de la mise en place des nouvelles mesures de recouvrement et les conclusions du groupe de travail, **DE MAINTENIR** la décentralisation actuelle qui permet aux cours municipales d'émettre des mandats d'emprisonnement pour récupérer les amendes impayées au Code de la Sécurité routière et aux règlements municipaux relatifs à la circulation et au stationnement, lorsque toutes les autres mesures mises en place se soit avérées infructueuses.

**ITEM 11 DEMANDE DE COMMANDITE COCKTAIL BÉNÉFICE 2003  
CHAMBRE DE COMMERCE**

Aucune commandite accordée. 2 cartes seront achetées pour le cocktail bénéfique

**ITEM 12 OFFRE D'ADHÉSION À L'AUTRE AVENUE, ORGANISME DE  
JUSTICE ALTERNATIVE**

Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Jacques Drolet d'autoriser Sylvie Beaulieu, à compléter la déclaration d'adhésion de l'organisme l'Autre Avenue organisme de justice alternative. Considérant qu'il n'y a aucun frais d'adhésion.

**ITEM 13 DEMANDE C.P.T.A.Q.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François a pris connaissance de la demande de Mme Nancy Labbé.

**ATTENDU QUE** cette demande vise à utiliser une partie des lots 249-P, 247-P, 245-P, et 244-2-P, à une autre fin que l'agriculture soit pour un lotissement.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François possède sur son territoire des terrains disponibles en zone blanche.

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Lina Labbé d'appuyer la demande de Madame Nancy Labbé auprès de la commission de la protection du territoire agricole.

**ITEM 14 VARIA M.R.C. RÉOLUTION SIGNATURE ENTENTE**

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère d'autoriser le maire et la secrétaire trésorière à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-François et les peintures récupérées du Québec.

**ITEM 15 PERIODE DE QUESTIONS**

**ITEM 16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Lina Labbé il est 9 h 40.